no.16

LES GRANDES BATERIES NOVVELLEMENT FAICTES CONTRE LA VILLE & Chasteau du Poussin, retraitte des Rebelles en Langedoc.

Par Monsieur le Duc de Vantadour.

Auec les Ruynes qui ont esté faites en ladicte ville & Chasteau.

LA DESCRIPTION DE LA place & ses fortifications.

La Deffaitte de quelques trouppes, par le commandement dudit Sieur.

A PARIS,
Chez ISAAC MENIER, demeurant ruë sainct Iacques.
M. DC. XXI.
Auec Permission.

LES GRANDES BATERIES NOVVELLEMENT FAICTES CONTRE LA VILLE & Chasteau du Poussin, retraitte des Rebelles en Langedoc.

Par Monsieur le Duc de Vantadour.

Auec les Ruynes qui ont esté faites en ladicte ville & Chasteau.

LA DESCRIPTION DE LA *place & ses fortifications.*

La Deffaitte de quelques troupes, par le commandement dudit Sieur.

A PARIS,
Chez ISAAC MENIER, demeurant rue saint Jacques.
M. DC. XXI.
Auec Permission.

LES BATERIES NOVVELLEMENT faictes contre la ville & chasteau du Pousin, retraitte des Rebelles.

Par Monsieur le Duc de Vantadour.

MONSIEVR le Duc de Vantadour ayant mis à vauderoutte quelques troupes rebelles qui couroient la campagne dans le

pays du Viuareſt, & pris ſur eux deux pieces de canon, leſquelles ils auoient mis en reſerue dans le bourg de Chaulmeiras, les ayant fait mener en la ville de S. Andreol proche dudit Chaulmeiras de ſix à ſept lieuës ou enuiron, & deffait quelques troupes de leurs gens.

Ledit ſieur Duc, ayant auec ſoy deux milles cinq cens ſoldats, & cent cinquante Maiſtres, entre leſquels ſont Meſsieurs le Marquis de la Porte, de ſainct Iean ſon frere, d'Anibal, Baron de Peraut, Comte de Plezian, qui faict en ceſte armee la charge de Mareſchal de camp, de Montreal, de Mazarque, & grande quantité d'autre Nobleſſe, tous Seigneurs

& vaillants Capitaines, forts affectionnez au seruice du Roy, desquels ledit sieur Duc en auroit dispercé vne partie, les mettant aux enuirons des villes de Bayte, sainct Vincent, Forts de Berry, d'Alissas & sainct Aubin, toutes lesquelles villes & forts tiennent pour les rebelles qui y entretiennent des garnisons, non toutesfois si fortes que le bruit court.

Ayant eu aduis, ledit sieur que dans la ville & chasteau du Poussin, laquelle est fort proche des lieux cy nommez, ce seroient retirez nombre de soldats qui esperoient luy bien donner de la peine & fatigue, & à la fin ce rendroient maistre du pais, auroit deliberé de les aller attaquer auec les trouppes, tant de cheual que

de pied, & quelques pieces de canons, mais d'autant que les approches de ceſte place ſont d'aſſez difficile accéz, auparauant que de dire les moyens par leſquels y a procedé ledit Seigneur. Ie décriray en peu de mots la ſcituation de la place, & ces fortifications.

La ville du Pouſsin eſt aſsiſe ſur le pied d'vne montagne, laquelle à ſon front aſſez eſtendu ſur la riuiere du Rhoſne, deſquels les Citadins reçoiuent iournellemẽt de grandes commoditez. Elle eſt du coſté du Viuareſts, & preſque en droicte ligne de l'Orioh (qui le fleuue entre deux) eſt en d'Auphiné, & à deux lieux de la ville de Valence, capitalle du pays. Si Grenoble ne luy deſroboit cét aduãtage, & le plus ordinaire ſeiour

des Gouuerneurs de la prouince.

Ceste ville est grandement close de forte murailles bastie de bonne estoffe ayant quantité de tours sur icelle proche les vnes des autres.

Le Chasteau est scitué sur vne haute montagne, laquelle cómande fort aux aduenuës, ayát quatre fortes tours & vn pauillo au meillieu qui battent de tous costez.

Monsieur le Duc de Vantadour pour battre & ruiner ceste place, auroit fait planter sur vne autre montagne, laquelle est proche de la ville, & chasteau, & bat à plomb tous les bastiments & fortifications de ladite place) six pieche de canon, lesquelles il auroit fait toutes ioüer à mesme instant,

le 27. Octobre sur les cinq heures du matin, & tirer droit contre ledit Chasteau, dans lequel estoient retirez lesdites troupes rebelles, lesdites canons ayant incessamment tiré iusque à trois heures apres midy auroient rompu & emporté la plus grandes parties du pauillon & fort endommagé quelques tours, la ruine desquels a tué quantité des soldats qui la estoient en garde.

Incontinent le tocsain sonna en ladicte ville, au bruit duquel tous les habitans & soldats s'assemblerent, allerent renforcer leurs gardes & fortifier quelques endroits qui pour lors estoient foible mettant force terre & pieux de bois aux derriere, & ainsi ceste iournée passa de la façon.

Le lendemain les Canons commencerent à donner plus furieusement que le iour precedent, trois desquelles tirerent viuement sur ledit Chasteau, & les trois autres sur la ville, l'execution desquels à foudroyé presque tous les bastimens & faict de grãdes breches à leurs murailles, tué plus de deux cens, tant habitans que soldats, la reparation des bresches ayant esté restablies de nuict & rendues aussi forte qu'auparauant, lesdicts habitans n'esperẽt pas que ledit Sieur Duc viennent par ces endroicts les attaquer à cause des forts retranchemens qui sont au derriers.

Quant aux Ruines qui ont esté faites au Chasteau elles sont tres-

grandes ayant eſté le Pauillon & les deux Tours qui ſont proches rompus, la deſmolition deſquels a remply & preſque comblé les foſſez qui ſont autour, fort offencé les autres fortifications leſquelles ne pourront plus d'oreſnauant ſeruir de reſiſtance contre le ſeruice du Roy.

Quelques trouppes rebelles voulans venir à leurs ſecours ſeroient ſorties de nuict de Sainct Vincent & auroiét pris la trauerſe crainte de faire rencontre des noſtres qui auoient eſtez plantez à leurs aiſles. De ce ayant eu aduis ledit Sieur Duc, leur auroit fait preparer vne ambuſcade de quelque trois cens hommes tant de cheual que de pied (en vn pe-

tit & eſtroit vallon par lequel ils deuoient paſſer) conduits par le ſieur Comte de Plaizan, qui les auroit tous mis à vaud'routte, en ayãt demeuré ſur la place quatre vingts dix & plus: & bien autant de bleſſez, leurs drappeaux & enſeignes portez audit ſieur Duc.

Les trouppes rebelles leſquelles auoient eſté leuées és enuirõs des villes de Niſmes, Aygue-morte & Lunel, par les Sieurs de Blacons & de Concoulles, auroiẽt eſté miſes à vaud'routte, & leurs entrepriſes rompues, ayant pris la fuitte dans la Comté Venaiſin, auquel endroit ils ce ſont a troupez, mais auec vne grande contrarieté les vns auec les autres preſſez de famine & autres neceſ-

sitez, la plus part battoient les lieux escartez pour voller, & de telles sortes de gens en a esté pris par les Preuosts des Mareschauls quelques vingt & quatre lesquels ont tous esté pendus sur le champ à des branches d'arbres pour seruir d'Exemple aux autres

Voila tout ce qui s'est nouuellement passé en ceste Prouince, depuis la Deffaicte des ennemis rebelles au Roy, & la prise de leurs deux Canons, que deuant la ville & Chasteau du Pouſſin, laquelle nous esperons bien tost estre rendue au seruice du Roy.

FIN

PERMISSION.

IL eſt permis à Iſaac Meſnier Marchand Libraire, de faire Imprimer, vendre & debiter vn petit diſcours intitulé, *Les grãdes batteries nouuellement faictes cõtre la Ville & Chaſteau de Pouſſin, retraicte des rebelles en Languedoc,* & deffences ſont faictes à toutes perſonnes de le contrefaire, vendre ny debiter ſans le conſentement dudit Meſnier, ſur peine de trente liures damende & confiſcation des exemplaires. Faict ce 10. Nouembre 1621.